

Quelle est la meilleure méthode d'action? La ferme détermination à dénoncer et à réprimer les violations des droits de la personne à l'étranger : mais est-ce que ça ne revient pas à faire la morale? L'«engagement constructif» : mais est-ce autre chose finalement qu'une autojustification rentable? Ou plutôt, ces deux positions en apparence contradictoires peuvent-elles être intégrées à une politique étrangère efficace que les Canadiens pourraient appuyer? Pour explorer la possibilité de faire des compromis utiles, examinons deux autres questions. La première : les droits auxquels tiennent généralement les Canadiens (ceux énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés par exemple) peuvent ne pas comprendre tous les droits que d'autres privilégient. Le droit à l'ordre et à la stabilité d'une collectivité, peut-être. Ou le droit d'un pays de refuser l'intervention d'un autre pays dans ses affaires. Ou le «droit au développement» d'une société pauvre, comme on l'a appelé. Rien de tout ceci ne vise à diminuer l'importance, ou l'universalité, des droits reconnus dans la Charte canadienne (ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme). La question est de savoir, néanmoins, si les droits de la personne, comme les comprennent les Canadiens, peuvent être, ou devraient être, équilibrés avec d'autres types de droits tels qu'on les comprend dans certains pays de l'Asie-Pacifique. La norme de non-intervention confère des pouvoirs spéciaux chez de nombreux pays asiatiques. Cela explique en partie pourquoi de grandes menaces pour la sécurité ont été gérées jusqu'à présent grâce à la diplomatie bilatérale discrète plutôt que par la confrontation publique ou multilatérale. Encore une fois : les droits sont plus complexes, moins absolus, que nous pouvons parfois le croire.

En l'occurrence, les Canadiens devraient-ils presser les gouvernements étrangers de respecter la liberté de la presse et d'autres médias? Les Canadiens reconnaissent aisément que la liberté des médias, dérivée de la liberté d'expression plus vaste qui appartient à tout le monde, est essentielle dans une démocratie. Nous interprétons d'emblée l'intimidation policière envers les journalistes, la censure arbitraire et les monopoles médiatiques gérés par l'État comme des menaces pour une société libre et un gouvernement démocratique. Mais les Canadiens sont aussi sensibles aux susceptibilités culturelles, et ils partagent le désir de créer et de gérer leurs moyens de communication à l'abri de toute ingérence de puissants étrangers. Devrions-nous dire aux Singapouriens ou aux Malaisiens le degré d'indépendance qu'ils devraient accorder à leurs journaux et à leurs stations de télévision? Avons-nous le droit de cesser d'aider un pays ou de commercer avec celui-ci parce qu'il ne satisfait pas aux normes du Canada concernant la liberté de presse? Pour sa part, l'ACDI a adopté une approche différente. Ainsi, dans au moins trois pays de l'Asie-Pacifique (Malaisie, Indonésie et Cambodge), une aide financière modeste a été consentie pour des conférences et des cours de formation, à l'intention des journalistes et